LETTRE D'ENTENTE 2005-2010 - NUMÉRO 02

Entre	D'UNE PART :								
	La FÉDÉRATION (FNEEQ (CSN))	NATIONALE	DES	ENSEIGNANTES	ΕT	DES	ENSEIGNANTS	DU	Québec
Et d'a	UTRE PART,								
	LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)								

RELATIVE À L'APPLICATION DE L'ANNEXE III-8 À UNE NOUVELLE COHORTE DU PROGRAMME

TEMPORAIRE DE SOINS INFIRMIERS (180.A0) AU

CENTRE D'ÉTUDES COLLÉGIALES À CHIBOUGAMAU

(ANNÉE 2005-2006)

Les parties nationales conviennent d'appliquer les dispositions de l'annexe III-8 de la convention collective 2005-2010, pour les trois années de la formation du programme temporaire de Soins infirmiers (180.A0), à une cohorte débutant, sous réserve d'une clientèle suffisante, en 2006-2007. Cette cohorte ne constitue pas une offre du programme sur une base régulière au sens du paragraphe 4 de cette annexe.

EN FQI DE QUOI, les parties nationales ont signé à Montréal ce _____e jour du mois de ________2006.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

Laval Dubé, président

Alain Lavoie, vice-président

Pour la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ (CSN))

Jean Trudelle, vice-président

Micheline Thibodeau, déléguée à la coordination du regroupement cégep